

**ARRÊTÉ N° 127/2025 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Le Maire de CAMBREMER,**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n° 41/2025 du 30 Juillet 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 132/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe**

| Nom / Prénom                    | Grade actuel     | Date d'effet de la nomination |
|---------------------------------|------------------|-------------------------------|
| de <b>SMYTER-JACQUES Céline</b> | <b>Rédacteur</b> | <b>01/10/2025</b>             |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Cambremer, le 17 Septembre 2025,

Le Maire,  
*Sylvie FEREMANS*

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 17 Septembre 2025

Signature de l'agente :

